

2011-5987
2011-12-13

L'ORIGINAL
BLACK MAX^{MC}

RÉPULSIF D'OURS

PRODUIT SOUS PRESSION LIMITÉE

RESTREINT

GARANTIE

CAPSAICIN..... 0.78%

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 24901

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE

DANGER

RISQUE D'EXPLOSION

CONTENU NET : 255g

BRANDON INDUSTRIES CANADA INC.
75 BOTANY HILL ROAD, SCARBOROUGH ON. M1G 3K4

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

NATURE DE LA RESTRICTION : L'usage de ce produit est autorisé par les clients seulement où le commerçant tient un reçu d'achat avec le nom et l'adresse de l'acheteur, la quantité achetée et une entente d'AVIS aux Acheteurs signée.

USAGES RESTREINTS : Ce produit est vendu comme, et avec l'intention d'usage exclusif comme protection contre les ours. L'utilisation de ce produit autre que pour la défense personnelle contre les attaques d'ours pourrait constituer une offense criminelle.

MODE D'EMPLOI : Après l'achat, veuillez couper et enlever l'attache blanche. Lorsque menacé par un ours, placer l'index à travers le trou dans la poignée. Placer le pouce devant le bout de sécurité orange et enlever le en le levant et en le tirant par l'arrière. Diriger le vaporisateur directement vers les yeux et le nez de l'ours. Abaisser la languette pour faire une brume qui peut être utilisé jusqu'à une longueur maximale de quatre mètres. Retirez vous afin d'éviter tout contact avec la pulvérisation.

MOMENT DE L'APPLICATION: Le pulvérisateur Capsaïcin a été prouvé effectif pour repousser les ours qui seraient approchés. Utiliser seulement en dernier lieu. Il n'y a aucun moyen de prévoir la réaction de l'ours rencontré à l'improviste. Chaque cas est unique.

LIMITATION : Ce produit ne doit pas être vendu aux personnes de moins de dix-huit ans.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Contenu sous pression. Le contenant peut exploser si chauffé. Ne pas placer dans de l'eau chaude, ni près d'un calorifère, un poêle ou autres sources de chaleur. Ne pas percer le contenu ni le conserver à des températures dépassant 50°C. Ne pas utiliser en présence de flamme ou d'une étincelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux jusqu'au moment de laver vos mains. Une irritation sévère du nez, de la respiration ou de la peau peut survenir. Les personnes ayant des problèmes respiratoires ou portant des verres de contact ne devraient pas utiliser ce produit. En voyageant, ne pas placer dans la boîte à gants. Contacter la compagnie d'aviation concernant le transport aérien. Ce produit est pour vaporiser la tête d'un ours agressif seulement et ne doit pas être utilisé contre des animaux domestiques ou contre des personnes. Ne pas utiliser ce produit comme répulsif sur des objets ou territoires.

ÉLIMINATION: Ne pas incinérer. Quand le contenant est vide, appuyer sur la buse pour éliminer complètement la pression. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial.

PREMIERS SOINS : En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

Distributeur :

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))